

**Réunion d'information  
25 janvier 2019 – Lycée  
Victor Duruy - Bagnères**

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

[@Parcoursup\\_info](#)  
[@Parcoursupinfo](#)

parcoursup.fr



**20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER**  
Découverte  
des formations

**22 JANVIER - 14 MARS INCLUS**  
Inscription et formulation des  
vœux

**15 MARS - 3 AVRIL INCLUS**  
Confirmation  
des vœux

**15 MAI - 19 JUILLET**  
Phase  
d'admission

### Je m'informe et je consulte l'offre de formation



Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur **Terminales2018-2019.fr**

[Visiter le site](#)



Je parle de mon projet d'orientation avec mon professeur principal. Je participe aux salons de l'orientation dans ma région



Je consulte l'offre de formation complète sur **Parcoursup**

Près de 14 000 formations avec l'organisation des enseignements, les attendus et les critères d'examen des dossiers

[Chercher une formation](#)



**Parcoursup, c'est quoi ?**



**Echanger sur votre orientation**



**Préparer votre vie étudiante**



**Des parcours personnalisés pour réussir votre 1ère année**



**Parcoursup** @parcoursup\_info  
Que sont les "parcours de réussite" ? Toutes les informations concernant ces dispositifs post bac qui vous aident à réussir votre 1ère année. <http://www.terminales2018-2019.fr/Sites-annexes/Terminales-2018-2019/Je-decouvre-les-formations>  
2 h

**Je découvre les formations**  
Découvrez les formations les mieux adaptées pour vous et créer votre projet d'orientation avec l'Onisep [terminales2018-2019.fr](http://terminales2018-2019.fr)

2 2

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux**

# AU PROGRAMME ....

- > **Calendrier Parcoursup**
- > **Etape 1** – 20 décembre > 22 janvier : **découverte** des formations, **s'informer**
- > **Etape 2** – 22 janvier > 14 mars > 3 avril : **inscription, formulation** des vœux et **finalisation** du dossier sur Parcoursup
- > **Etape 3** – 15 mai > 19 juillet : phase d'admission (**Réception et décision**)

# Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

22 Janvier > 14 Mars 2019  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 3 Avril  
**Je finalise mon dossier**

15 Mai > 19 Juillet 2019  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**



# ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

---

20 décembre 2018 – 22 janvier 2019





---

# DES INFORMATIONS POUR CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

---

Le site d'information [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr)

Les ressources en ligne:

[www.terminales2018-2019.fr](http://www.terminales2018-2019.fr) : filières, métiers, témoignages...

[www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) : des conseillers par téléphone, tchat, mail

ENT de l'établissement

**FOLIOS** : accessible via l'onglet **orientation** sur l'ENT

Depuis le 20  
décembre

**Nouveauté: Intégration des IFSI et EFTS**

**Formations hors Parcoursup** : Université Paris Dauphine, Sciences Po Paris et IEP, certaines écoles de commerce et d'ingénieur, etc.

> **Contactez directement ces établissements** et vérifiez les modalités d'admission

**Informations nouvelles à destination des candidats :**

- Contact d'un **référént handicap**
- Contact **d'étudiants ambassadeurs**

# ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

---

22 janvier > 14 mars > 3 avril 2019

# 2

## 22 Janvier → 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2<sup>e</sup> semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

### DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.

**Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

**Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.**

### 3 AVRIL

**Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux**.

### MARS

*2<sup>e</sup> conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

### DU 5 AVRIL AU 10 MAI

*Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.*

---

# S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

---

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Parmi les renseignements demandés **les représentants légaux ont la possibilité d'enregistrer également une adresse électronique et numéro de portable pour recevoir les alertes**. Des champs sont déjà pré-remplis, à vérifier. Possibilité de préciser de éléments particuliers en lien avec la scolarité.
- > Attribution d'un **mot de passe** et d'un **numéro de dossier A GARDER !**

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

---

Des ressources nouvelles pour accompagner les élèves et leurs familles



- Accessibilité du site à tous
- Désignation d'un référent handicap pour chaque formation
- Possibilité de renseigner une fiche de liaison destinée à l'instruction de la CAAES et non connue des commissions chargées d'examiner les vœux

---

# UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

---

Nouveauté  
2019

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

---

# QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

---

## Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

- > **Des outils informatifs et pédagogiques** : ces questionnaires sont mis à disposition des candidats pour les aider à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > **Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations** : ces questionnaires concernent les candidats qui souhaitent se porter candidats pour une Licence de Droit ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques, que la licence fasse ou non partie d'un portail
- > **Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels** : avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier. Les résultats au questionnaire ne sont communiqués et n'appartiennent qu'au seul candidat ; ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril (inclus)

- > **Des questionnaires accessibles sur le site Terminales2018-2019** : chaque candidat concerné passera le questionnaire correspondant à la formation de son choix ; les questionnaires seront disponibles sur le site Terminales2018-2019 à partir du 22 janvier.
- > **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2018-2019 qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard le 3 avril inclus.

---

# CESURE : MODE D'EMPLOI

---

- > **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
  - > **La durée** peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
  - > **La demande** doit être faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure » pour chaque formation demandée)
  - > **L'information** portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
  - > **Contact** la formation pour connaître les modalités dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission
  - > **La césure n'est pas accordée de droit**

## Avantages de la césure :

- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant et du maintien des bourses pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

# FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus

**Maximum 10 vœux non ordonnés mais motivés et renseignés par le candidat**

**2 listes distinctes possibles**

**Statut étudiant**  
(10 vœux maximum)

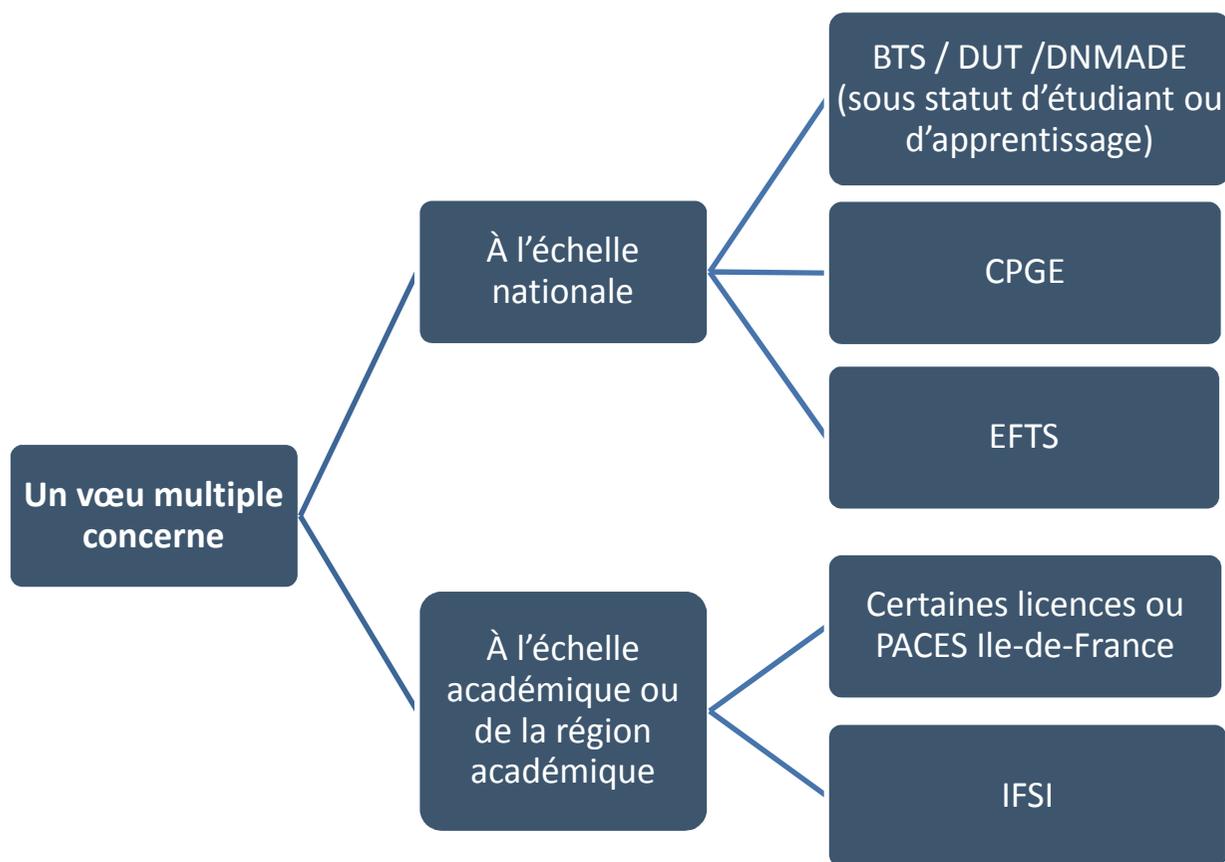
**Statut apprentissage**  
(10 vœux maximum)

**Conseil** : penser à diversifier vos vœux entre des formations sélectives et non sélectives

**Conseil** : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)

# FORMULER DES VŒUX MULTIPLES

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus



## Un candidat

Peut formuler **20 sous-vœux** maximum possibles à l'exception des cas particuliers des IFSI, EFTS et écoles d'ingénieurs et de commerce

N'ordonne pas ses sous-vœux

Peut choisir de candidater sur tout ou partie des sous-vœux composant le vœu multiple

Peut recevoir autant de propositions d'admission qu'il a formulé de sous-vœux

**Exemple : Delphine demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements (limite à 10)**

→ Dans le décompte total Delphine, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux **quelle que soit leur localisation en France**

**Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants**

Lycée A à Paris sans internat

Lycée B à Paris sans internat

Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux **quelle que soit leur localisation en France (limite à 10)**

**Exemple : Romain demande un EFTS formation assistant social il choisit les établissements suivants quelle que soit leur localisation en France**

Institut A

Institut B

Institut C

→ Dans le décompte total de Paul, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux **(pas de limite à 10)**

---

**Exemple : Félix demande un IFSI et il choisit les établissements suivants proposés dans le regroupement**

IFSI A

IFSI B

→ Dans le décompte total de Félix, ces demandes comptent pour 1 vœu et 2 sous-vœux (pas de limite à 10)

**Exemple : Paul demande la licence mention « Droit » dans la région X et il choisit les établissements suivants**

Université A

Université B

Université C

→ Dans le décompte total de Paul, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux. Pour une demande de la même licence dans une autre région faut qu'il reformule un nouveau vœu avec éventuellement des sous-vœux)

## En résumé, le lycéen peut formuler

- de 1 à 10 vœux maximum
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors IFSI, EFTS, écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)
- 10 sous-vœux maximum par spécialité de BTS ou DUT, par voie de CPGE, par type de licence
- Cas particulier des IFSI, EFTS, écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce : le nombre de sous-vœux n'est pas limité et ces sous-vœux ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé

# RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

« Ma préférence »  
2 parties :

1<sup>ère</sup> partie : le candidat exprime en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et/ou pour un domaine particulier

2<sup>ème</sup> partie : il indique s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup et précise s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme

Nouveauté  
2019

**Important** : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

**Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.**

# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au  
3 avril inclus

Un vœu devient définitif quand :

le dossier est complété

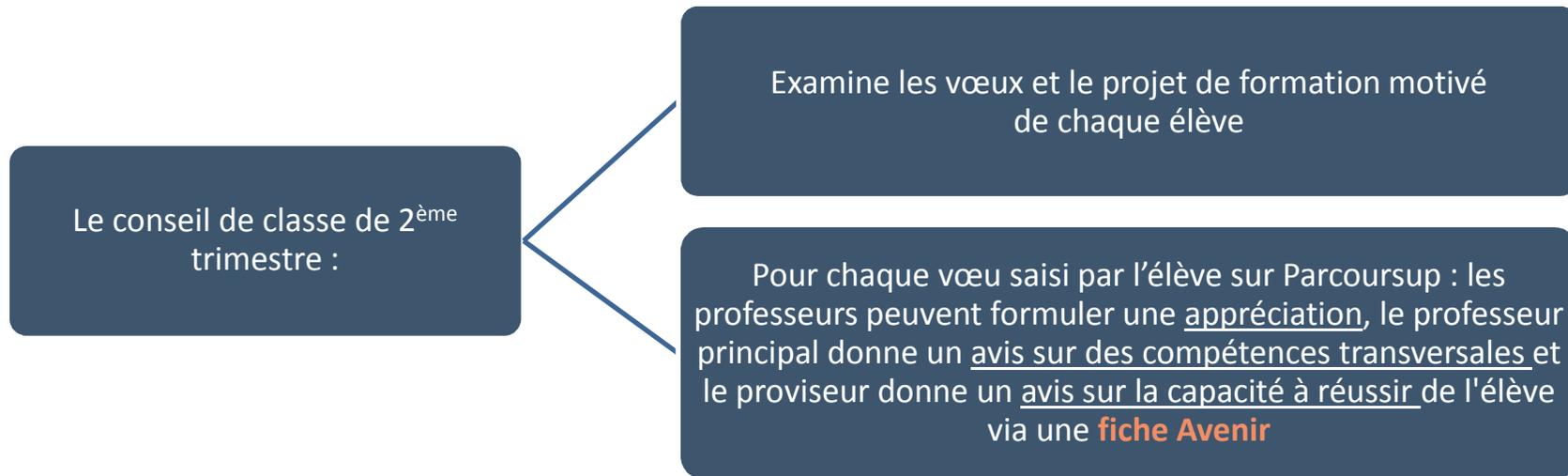
le vœu est confirmé

Date limite de confirmation des vœux :  
3 avril

Vœu non confirmé = vœu non transmis

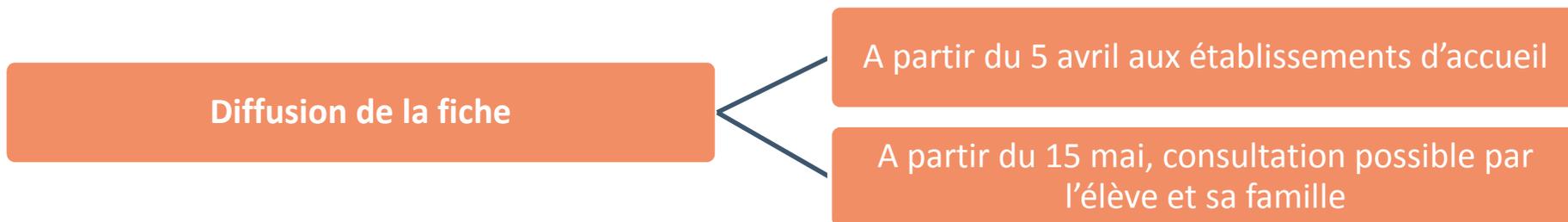
Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars 2019

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR



## La fiche Avenir comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement



# L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au  
10 mai

Ce qui est étudié par les établissements d'enseignement supérieur

**Fiche Avenir** (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)

Le **projet de formation** motivé par l'élève

Les notes de 1<sup>ère</sup> et terminale

Les autres éléments éventuellement demandés

---

# UN MODÈLE D'ADMISSION JUSTE ET TRANSPARENT

---

Mobilité géographique :  
Taux de hors académie

Le recteur fixera un *pourcentage maximum* de candidats hors secteur géographique

Mobilité sociale :  
Taux de boursiers

Le recteur fixera un *pourcentage minimum* de candidats bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée à accueillir

Accessibilité

Le recteur fixera un *pourcentage minimum* de bacheliers professionnels en BTS

Le recteur fixera un *pourcentage minimum* de bacheliers technologiques en DUT

# ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

---

15 mai – 19 juillet 2019

# 3

15 Mai → 19 Juillet 2019

## Je reçois les réponses des formations & je décide

### 15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.



### DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

### 5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.



### 25 JUIN - 14 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

### AVANT LE 19 JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.



---

# RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

---

A partir du  
15 mai

- > **Le 15 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il répond à **TOUTES les propositions d'admission** envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- > **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

# LES RÉPONSES DES FORMATIONS

*Pour les vœux en attente :  
information du rang du  
dernier admis.*

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

## > Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

## > Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

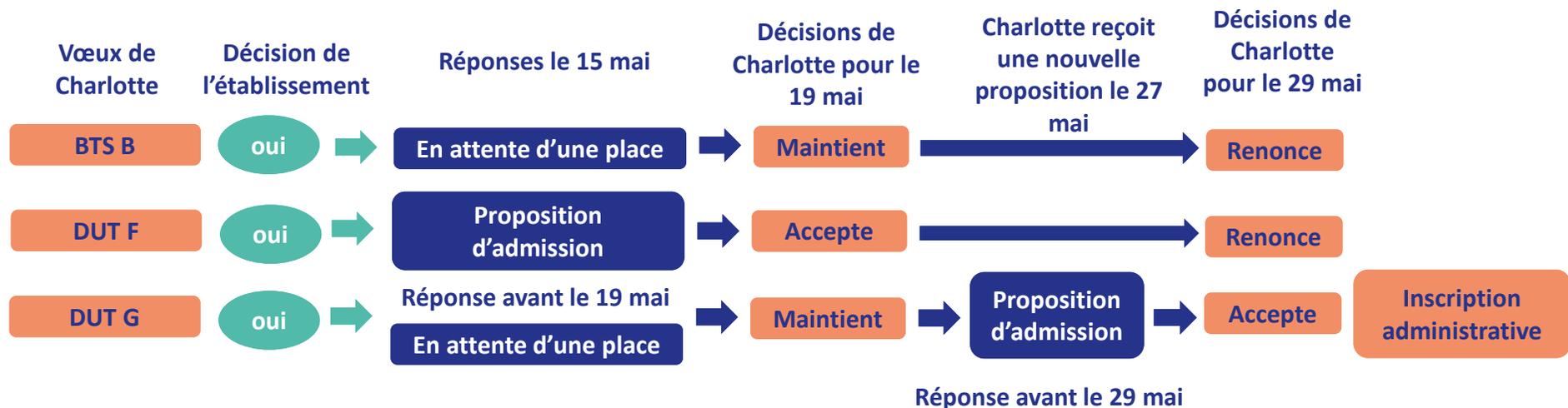
Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

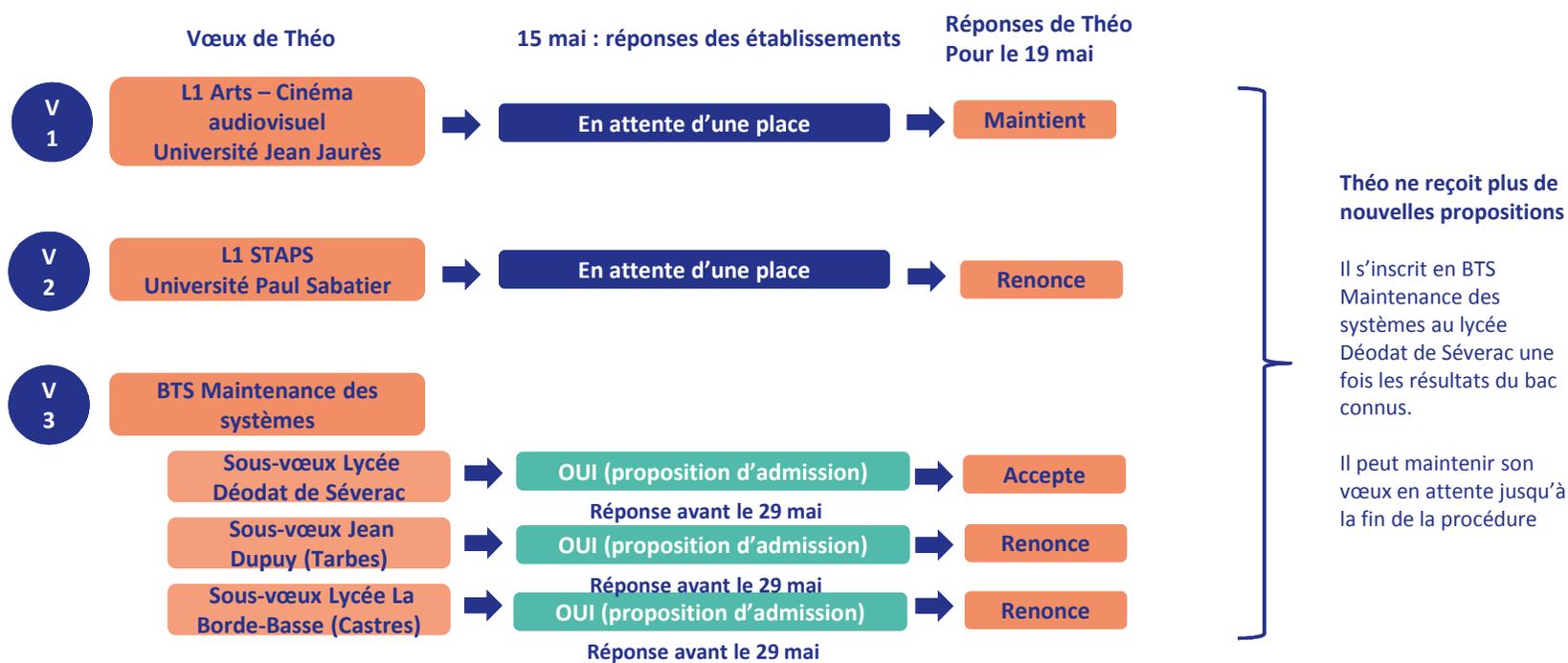
- **Entre le 15 et le 19 mai** : vous avez **5 jours** pour répondre (J+4)
- **À partir du 20 mai** : vous avez **3 jours** pour répondre (J+2)



**Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat**

# L'EXEMPLE DE THÉO ÉLÈVE DE TERMINALE BAC PRO MEI

- Théo a fait 3 vœux. Le 15 mai, il prend connaissance des décisions des établissements



---

# PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE → À PARTIR DU 25 JUIN

---

Nouveauté  
2019

## > Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

## > Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

## > Comment ?

Les candidats indiquent le(s) vœux "en attente" qu'ils préfèrent pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

# PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE → À PARTIR DU 25 JUIN

L'exemple de Sarah qui a accepté une proposition et maintenu des vœux en attente



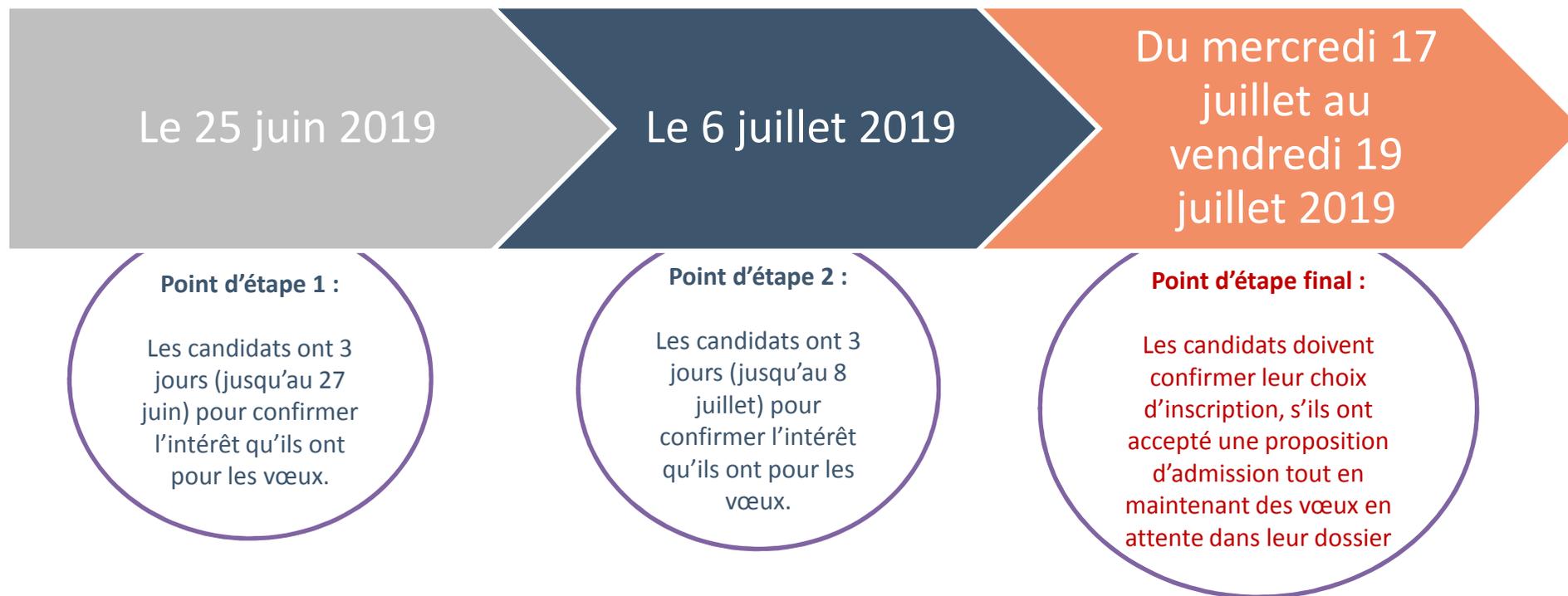
Le 1<sup>er</sup> juillet, Sarah choisit d'activer le Répondeur automatique



---

# PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE

---



---

# PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (1/2)

---

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

> 2 points d'étape pour confirmer ses choix :

> Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)

> Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Nouveauté  
2019

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant l'un de ces deux points d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

---

## PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (2/2)

---

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation.

Nouveauté  
2019

> **1 point d'étape pour confirmer son choix d'inscription :**

> **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.

---

# INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

---

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- **Jusqu'au 19 juillet**, s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission **avant** le 15 juillet
- **Jusqu'au 27 août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

---

# UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

---

**Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :**

- > **Dès le 15 mai** : les lycéens, candidats en situation de réorientation ou non scolarisés **qui n'ont reçu que des réponses négatives** de la part de formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE ...) peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée, dans un CIO, SCUIO ou CIO Sup pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire ;**
- > **Du 25 juin au 14 septembre** : durant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles ;**
- > **Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie.

---

# DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

---

A partir du  
22 janvier

## Pour les candidats

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

 **@Parcoursup\_info**

 **@Parcoursupinfo**

 **@Devenir Etudiant** (à partir du 15 janvier)

---

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

---

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

parcoursup.fr

@Parcoursup\_info  
 @Parcoursupinfo

etudiant.gouv.fr

@etudiantgouv

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION